

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2015

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique
et des marchés publics

Dossier suivi par Mme Dominique HAUDIQUET
Responsable du service du conseil municipal
☎ 02 47 88 11 02 – Fax : 02 47 42 29 82
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

Fondettes, le 19 octobre 2015

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 27
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de conseillers présents à compter de la question n° 1 : 28
Nombre de conseillers présents à compter de la question n°3 : 29
Nombre de pouvoirs à compter de la question n°3 : 4

L'an deux mille quinze, le quinze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA.

Étaient présents: Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, Bruno MARTEL, David BRAULT, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Agnès GALLIER à partir de la question n°1, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Luce TROUBAT à partir de la question n°3, Anne BENOIST, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

Représentés par pouvoir : Michel PASQUIER a donné pouvoir à Cédric de OLIVEIRA, Martine ABOT a donné pouvoir à Laétitia DAVID, Benoît SAVARY a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Anne MONNEAU pour l'ouverture de la séance, Luce TROUBAT a donné pouvoir à Philippe LACROIX jusqu'à la question n°2, Gérard GARRIDO a donné pouvoir à Christine RENIER.

Secrétaires de séance : Catherine PARDILLOS et Philippe DUBOIS

Session ordinaire

Le Conseil municipal rend un hommage solennel à ses disparus :

- Jean FOUSSARD, conseiller municipal durant les mandats de Marcel CHAUVIN et de Jean ROUX (1959 à 1977), très investi dans le milieu associatif et sportif (notamment au service des plus démunis), décédé à l'âge de 94 ans
- Xavier DEBEURE, fils de Sylvain DEBEURE, engagé dans la vie sportive de la Commune, décédé à l'âge de 33 ans.

L'Assemblée observe une minute de silence à leur mémoire.

Hôtel de ville

● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation

DATE de l'acte	N°	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût HT ou (*) forfait tout compris																												
07/09/15	100	Marchés publics - Marché de contrôle technique relatif à la création d'une tribune au stade du Moulin-à-Vent avec Socotec France SA de Saint-Avertin	2 310,00 €																												
10/09/15	103	Culture - Contrat de cession avec l'Ensemble Consonance de Tours pour le droit d'exploitation de représentation d'un concert pour le " Réveil du cœur historique"	1 600,00 €																												
14/09/15	104	Marchés publics - Avenant n°1 au lot n°7 - carrelage et faïence du marché de réaménagement partiel du bâtiment communal de L'Aubrière passé avec Magalhaes de Chanceau-sur-Choisille	901,02 €																												
14/09/15	105	Marchés publics - Avenant n°1 au marché de fourniture et installation de bornes arrêt-minute passé avec la société Tchenolia France SA de Vendœuvre-Les-Nancy pour modifications dans la mise en place des bornes	2 338,00 €																												
08/09/15	101	Marchés publics - Marchés de vérifications périodiques électricité, incendie, installations de gaz, portail automatique, équipement de lavage, ligne de vie, chapiteaux, tentes et structures avec différents prestataires (A*)	(A*)																												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>LOT</th> <th>Entreprise</th> <th>Montant HT</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1/ Installations électriques</td> <td>Qualiconsult de Tours</td> <td>2 935,00 €</td> <td>3 522,00 €</td> </tr> <tr> <td>2/ Systèmes incendie</td> <td>Qualiconsult de Tours</td> <td>500,00 €</td> <td>600,00 €</td> </tr> <tr> <td>3/ Installations gaz</td> <td>Qualiconsult de Tours</td> <td>809,00 €</td> <td>970,80 €</td> </tr> <tr> <td>4/ Portails équip. lavage</td> <td>VERITAS SAS Tours</td> <td>604,68 €</td> <td>725,62 €</td> </tr> <tr> <td>5/ Lignes de vie</td> <td>DEKRA de Limoges</td> <td>540,00 €</td> <td>648,00 €</td> </tr> <tr> <td>6/ Chapiteaux</td> <td colspan="3">lot déclaré sans suite</td> </tr> </tbody> </table>		LOT	Entreprise	Montant HT	Montant TTC	1/ Installations électriques	Qualiconsult de Tours	2 935,00 €	3 522,00 €	2/ Systèmes incendie	Qualiconsult de Tours	500,00 €	600,00 €	3/ Installations gaz	Qualiconsult de Tours	809,00 €	970,80 €	4/ Portails équip. lavage	VERITAS SAS Tours	604,68 €	725,62 €	5/ Lignes de vie	DEKRA de Limoges	540,00 €	648,00 €	6/ Chapiteaux	lot déclaré sans suite		
		LOT		Entreprise	Montant HT	Montant TTC																									
		1/ Installations électriques		Qualiconsult de Tours	2 935,00 €	3 522,00 €																									
		2/ Systèmes incendie		Qualiconsult de Tours	500,00 €	600,00 €																									
		3/ Installations gaz		Qualiconsult de Tours	809,00 €	970,80 €																									
		4/ Portails équip. lavage		VERITAS SAS Tours	604,68 €	725,62 €																									
5/ Lignes de vie	DEKRA de Limoges	540,00 €	648,00 €																												
6/ Chapiteaux	lot déclaré sans suite																														
16/09/15	108	Finances - Avenant n°1 au contrat de prêt de 671 000 € contracté auprès de la Banque Populaire ramenant le taux d'intérêts à 2,98 % au lieu de 3,35 % dans le contrat initial	---																												
15/09/15	109	Finances - Avenant n°1 au contrat de prêt de 180 000 € contracté auprès de la Banque Populaire ramenant le taux d'intérêts à 3,25 % au lieu de 3,90 % dans le contrat initial	---																												
15/09/15	110	Finances - Avenant n°1 au contrat de prêt de 1 550 000 € contracté auprès de la Banque Populaire ramenant le taux d'intérêts à 3,40 % au lieu de 4,20 % dans le contrat initial	---																												
14/09/15	107	Culture - Modification du contrat de cession de droit de représentation avec la Sté Michel Martial Organisation pour le droit d'exploitation du spectacle Alpha et Alain Falippou les 23, 24 et 25 octobre 2015 (ajustement de la prestation)	9 225,90 €																												
25/09/15	112	Marchés publics - Avenant n°1 au marché de fourniture de gaz naturel pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux (prolongation du marché initial de 3 mois) avec la société Gazprom Energie de Paris	---																												
		Cimetière - Concessions de terrains dans le (nouveau) cimetière communal	---																												

Dates	N°	Emplacement	Type	Montant d'encaisse
14/09/15	106	R G-10	renouvellement 15 ans	111,30 €
25/09/15	111	C - 20	columbarium collective 15 ans	176,61 €

1 Déclaration de projet sur l'intérêt général de l'extension du cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate l'intérêt général de l'extension du cimetière du cœur de ville sis rue Ernest Dupuy et adopte la déclaration de projet sur l'intérêt général de l'extension du cimetière du cœur de ville. La déclaration de projet sera publiée dans les conditions prévues par un décret en Conseil d'Etat tel que mentionné à l'article L.126-1 du Code de l'environnement et sera annexée à la délibération et pourra être consultée à la Mairie de Fondettes - service citoyenneté - aux heures d'ouverture des bureaux.

2 Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'extension du cimetière et l'aménagement d'un jardin paysager

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour l'extension du cimetière et l'aménagement d'un jardin paysager comme suit :

Répartition pluriannuelle

DEPENSES		RECETTES	
ANNEE 2015			
Maîtrise d'œuvre	69 769,57 €	Fonds de concours Tour(s)+	74 700,00 €
Diagnostic amiante et plomb	336,00 €	Participation de la ville	240 430,00 €
Contrôle technique et SPS	5 922,36 €		
Enquête publique	5 300,00 €		
Branchements	8 000,00 €		
Travaux	225 802,07 €		
S/TOTAL TTC 2015	315 130,00 €	S/TOTAL TTC 2015	315 130,00 €
ANNEE 2016			
Travaux	451 190,53 €	Participation de la ville	484 267,32 €
Aléas	33 679,47 €		
S/TOTAL TTC 2016	484 870,00 €	S/TOTAL TTC 2016	484 870,00 €
TOTAL T.T.C.	800 000,00 €	TOTAL T.T.C.	800 000,00 €

3 Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement de la Halle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 4 contre et 3 abstentions pour non participation au vote, adopte l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour pour l'aménagement d'une Halle en cœur historique, comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT HALLE			
DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Prestations intellectuelles	297 754,80 €	Subvention Régionale	411 310,00 €
Contrôles et assurance			
Travaux HALLE	1 317 600,00 €	Fonds de concours Tour(s)plus	300 000,00 €
Espaces extérieurs	258 000,00 €		
Tx tolérance, demande complém.	141 804,00 €	Participation de la Ville	1 363 690,00 €
Aléas, révision de prix, divers	59 841,20 €		
TOTAL TTC	2 075 000,00 €	TOTAL TTC	2 075 000,00 €

Répartition pluriannuelle

DEPENSES		RECETTES	
ANNÉE 2015			
Maîtrise d'oeuvre	70 558,00 €	Participation de la Ville	70 558,00 €
Sous-total TTC 2015	70 558,00 €	Sous-total TTC 2015	70 558,00 €
ANNEE 2016			
Solde maîtrise d'oeuvre	87 002,00 €	Subvention régionale	411 310,00 €
OPC	31 512,00 €		
Etudes de sol	6 000,00 €	Tour(s)plus	300 000,00 €
Géomètre	3 000,00 €		
Coordination SPS	12 604,80 €	Participation de la Ville	188 690,00 €
Contrôle technique	15 756,00 €		
Concours	10 083,60 €		
Travaux	734 041,60 €		
Sous-total TTC 2016	900 000,00 €	Sous-total TTC 2016	900 000,00 €
ANNEE 2017			
Travaux	983 362,40 €		
Programmation	37 604,40 €	Participation de la Ville	1 104 442,00 €
Assurance dommage-ouvrage	23 634,00 €		
Aléas	59 841,20 €		
Sous-total TTC 2017	1 104 442,00 €	Sous-total TTC 2017	1 104 442,00 €
TOTAL T.T.C.	2 075 000,00 €	TOTAL T.T.C.	2 075 000,00 €

La Halle aura pour fonction première l'accueil du marché bi-hebdomadaire (25 emplacements de 25 m² environ) et d'activités culturelles et artistiques. Elle devrait représenter une surface au sol de 1200 m². L'opération intègre un espace public d'environ 2 000 m² comprenant un parvis et un espace de parking à destination des véhicules poids lourds usagers de la Halle.

4 Constitution d'une commission d'audition pour l'attribution de la maîtrise d'oeuvre de la Halle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de constituer une commission d'audition qui participera à la désignation du lauréat, parmi les trois candidats retenus pour la remise d'une esquisse en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la Halle, en cœur historique.

Après un vote à main levée, suivant l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, la commission, présidée par le Maire, est composée comme suit :

- Jean-Paul LAUNAY, adjoint délégué à l'aménagement urbain et aux ressources humaines,
- François PILLOT, adjoint délégué à la voirie, au cadre de vie et à l'économie verte,
- Laetitia DAVID, conseillère municipale de la majorité,
- Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, conseillère municipale de la majorité,
- Philippe DUBOIS, conseiller municipal du groupe Réuni(e)s Pour Fondettes,
- Christine RENIER, conseillère municipale du groupe Agir Pour Fondettes,
- Grégory CORTECERO, Directeur général des services,
- Aude PORNIN, Directrice de l'aménagement urbain,
- Laurent BLANCHET, représentant le service développement économique de Tour(s) Plus
- Le Représentant du Bureau URBAN'ISM
- Le Représentant du Bureau ASCISTE

La commission d'audition pourra, par ailleurs, associer toute personne qualifiée au groupe de travail.

5 Attribution des marchés de travaux d'extension du cimetière et d'aménagement d'un jardin paysager

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, à signer les marchés de travaux pour l'extension du cimetière communal et l'aménagement d'un jardin paysager situé rue Ernest Dupuy avec les entreprises attributaires et pour les montants ci-après. Les crédits nécessaires sont prévus dans l'autorisation de programme et crédits de paiements votés le 15 octobre 2015.

PROJET EXTENSION DU CIMETIERE ET AMENAGEMENT DU JARDIN PAYSAGER BILAN MARCHES DE TRAVAUX SUITE AUX NEGOCIATIONS		
LOT	ENTREPRISE	PRIX HORS TAXE
Lot 1 VRD	SAS COLAS Centre Ouest 2 rue de la Plaine 37390 METTRAY	220 827,33 €
Lot 2 ESPACES VERTS	SARL LES ARTISANS PAYSAGISTES 32 rue Eugène Freyssinet BP20255 - 37502 CHINON	141 515,99 €
Lot 3 ECLAIRAGE PUBLIC	BOUYGUES ENERGIES Les Grands Champs 37 390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE	16 874,00 €
Lot 4 OUVRAGE FUNERAIRE	SARL GRANIMOND 24 Place Théodore Paqué BP20108 - 57 503 SAINT AVOLD	7 022,00 €
Lot 5 MACONNERIE	CAZY GUILLAUME ZA de Châtenay 4 rue des Compagnons 37210 ROCHECORBON	42 650,44 €
Lot 6 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	SENEGON - 11 rue Denis Papin ZA La loge - 37190 AZAY LE RIDEAU	15 215,15 €
LOT 7 SERRURERIE MENUISERIE PEINTURE	SEIGNEURIN HUET - 16 rue des Pins 37340 CLERE LES PINS	49 705,71 €
LOT 8 ELECTRICITE PLOMBERIE CHAUFFAGE	PRIMORAC 34 bis rue Gutenberg 37300 JOUE LES TOURS	6 205,00 €

6 Avenants au marché 2ème phase de réhabilitation et d'aménagement du gymnase du Moulin-à-Vent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les avenants aux lots n°8, n°10 et n°11, aux marchés pour la deuxième phase de réhabilitation et d'aménagement du gymnase du Moulin à Vent. Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué est autorisé à signer les avenants et tout document se rapportant à la présente délibération. Avec l'ensemble des avenants, le nouveau montant est porté à 612 591,58 € H.T soit une augmentation de + 2,29 %. Cette hausse ne nécessite pas de budget supplémentaire.

LOT / OBJET	%	Coût HT
<u>Lot 8 : Carrelage</u> : Un local autolaveuse est prévu dans les travaux. Les utilisateurs souhaitent de la faïence sur les parois pour faciliter l'entretien et assurer en la pérennité	+ 1,61	612,00 €
<u>Lot 10 : Plomberie</u> : Une modification a été apportée sur le réseau d'eau chaude sanitaire pour éviter tout risque de légionelle. La douche du local gardien sera adaptée	+ 3,44	689,00 €
<u>Lot 11 : Electricité</u> :		
A - La localisation du téléphone d'urgence doit être modifiée. De plus, il est envisagé de prévoir un téléphone en relation directe avec les services de secours au niveau de l'espace buvette	---	311,29 €
B - Suite à la modification des plafonds, et pour améliorer le niveau d'éclairage de la buvette, 2 appliques seront ajoutées au niveau de l'arrière du bar.	---	330,16 €
C - Il a été demandé la mise en place d'une plaque de sécurité pour protéger le boîtier de secours (situé sur la porte d'accès au gymnase) contre la casse accidentelle ou malveillante	---	
<u>Remarque</u> : l'avenant n° 1 pour ce lot était de - 778,88 € H.T, soit une opération neutre sur ce lot.	---	139,57 €

7 Convention de mission d'accompagnement de la Ville avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement pour l'instruction des permis de construire au regard de l'architecture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention de mission d'accompagnement de la Commune à conclure avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Touraine (CAUE) afin d'obtenir une assistance ponctuelle gratuite dans l'instruction des permis de construire. Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué est autorisé à signer la convention à intervenir et tout document se rapportant à la présente délibération. Le CAUE est un organisme d'utilité publique créé par la loi du 3 janvier 1977, il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives relatives à l'architecture, l'aménagement, au développement durable, l'urbanisme et l'environnement.

8 Convention portant autorisation de passage de canalisation d'irrigation sur le chemin rural n°89 dit de La Vallée de Saint-Roch à La Planche de Guéret et entretien du chemin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention avec la commune de Saint-Roch pour le passage de canalisation d'irrigation et l'entretien du chemin rural n° 89 dans sa partie nécessaire aux besoins d'exploitation de la station d'épuration de Saint-Roch. La servitude de passage de canalisation d'irrigation est consentie à la commune de Saint-Roch à titre gratuit. La constitution de servitude fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais de la commune de Saint-Roch. Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, est autorisé à signer la convention et l'acte notarié, ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter au dossier.

9 Acquisition des parcelles CL n° 325, 495, 500, 501 et 502 situées au n° 2 boulevard Gustave Marchand

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 abstentions, décide l'acquisition des parcelles cadastrées CL n° 325, 495, 500, 501 et 502 sises au n° 2 du boulevard Gustave Marchand, d'une superficie totale de 455 m², moyennant le prix de 90 000 €. Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, est autorisé à signer le compromis de vente ainsi que tous les documents se rattachant à la présente délibération et notamment l'acte translatif de propriété à intervenir. Cette acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Ville, elle ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

10 Promesse de cession du lot n° 2 du lotissement communal "Cormier Véron" au profit de la société EDENE Environnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, à signer la promesse de cession au profit de la SARL EDENE Environnement ou de toute autre société qui s'y substituerait, du lot n°2 du lotissement communal "Cormier Véron", d'une superficie de 2 793 m², moyennant le prix de 143 071,40 € TTC (suivant l'estimation des services fiscaux en date du 7 octobre 2013 et la délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2014). Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, est autorisé à signer l'acte de vente et tout document en exécution de la délibération.

11 Incorporation dans le domaine privé communal de la parcelle YI n° 148 au lieu-dit Les Ruettes suivant la procédure des biens vacants et sans maître

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'incorporation dans le domaine privé de la Ville de la parcelle cadastrée YI n° 148 située au lieudit "Les Ruettes", d'une superficie de 510 m², qui sera constatée par arrêté municipal. Cette procédure régie par les articles L1123-1 à L 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, concerne notamment les biens immobiliers qui n'ont pas de propriétaires connus et pour lesquels les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans.

La délibération intervient après l'enquête préalable effectuée auprès du service des hypothèques et du centre des impôts fonciers et l'accomplissement des mesures de publicité. Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, est autorisé à accomplir toutes démarches et à signer tout document en exécution de la présente délibération et notamment l'acte translatif de propriété.

12 Classement de parcelles constitutives de la voirie et de ses dépendances dans le domaine communal

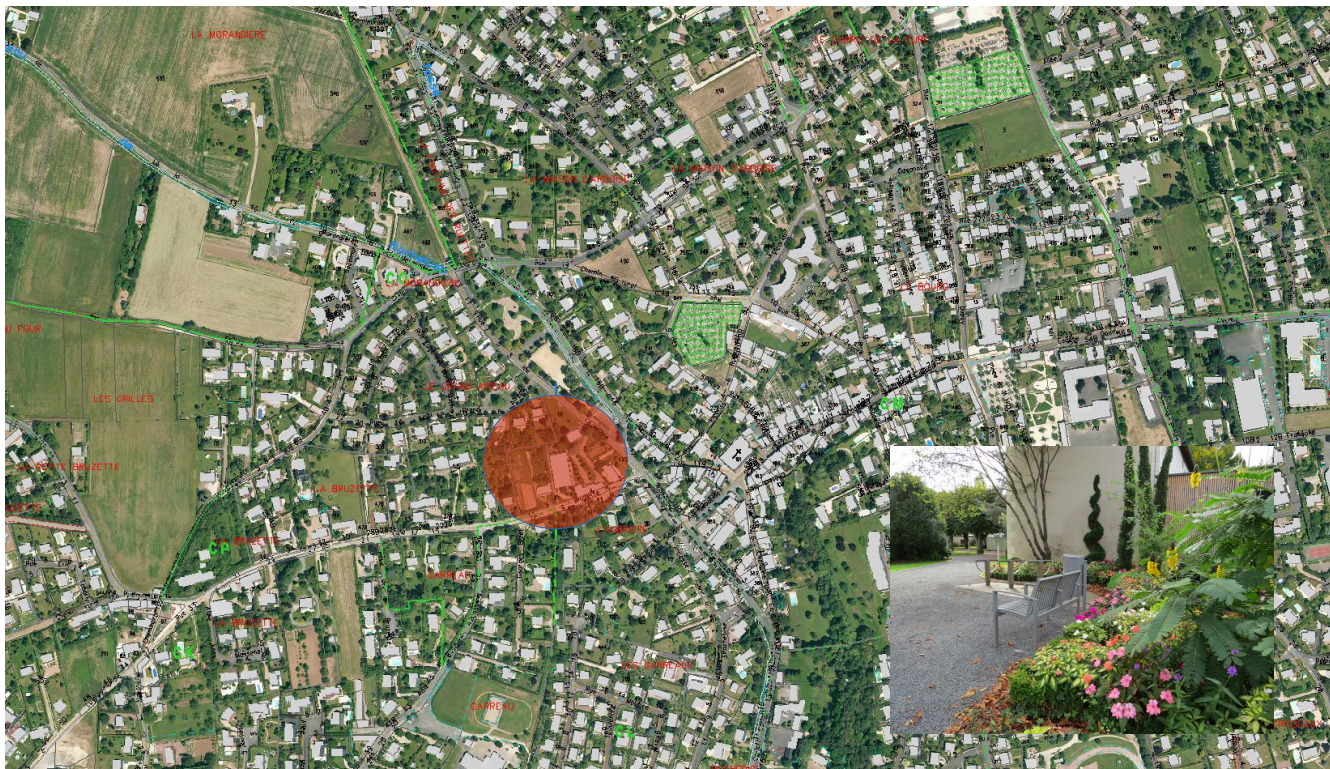
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le classement dans le domaine communal des voiries et de leurs dépendances ouvertes à la circulation publique et entretenues par la Ville, telles que listées dans le tableau ci-après. Les parcelles situées le long des chemins ruraux seront classées en chemin ruraux. Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, est autorisé à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2015		
Voiries ou élargissements de voirie à classer dans le domaine public communal ou en chemin rural		
Section et n° de parcelle	Superficie (m ²)	Situation
BH 562	11	Rue Jean Antoine de Baïf
CK 215	128	Rue de la Bruzette
CK 217	101	Rue de la Bruzette
CK 219	9	Rue de la Bruzette
CK 223	23	Rue de la Bruzette
CL 261	167	Rue des Cossons
CL 565	82	Rue de la Bruzette
CL 567	24	
CP 244	21	Rue de la Bruzette
CP 245	31	
CP 247	15	
YB 175	90	CR 26
YB 178	110	CR 26
YB 183	40	CR 26
YB184	280	
YB187	230	
YB188	90	
YB 229	80	
YH 718	28	
YH 719	49	
YH 170	50	Rue de la Brûlée
YH 172	70	
YH 740	52	
ZN 336	50	Rue de Morienne
ZS 1365	27	Rue des Chaussumiers
ZS 1352	191	Rue du Clos Poulet
ZS 1371	136	Rue des Chaussumiers
ZX 836	56	Impasse des Chevalleries
ZX 921	25	Impasse des Chevalleries
ZX 906	328	Impasse des Chevalleries
ZX 907	190	
ZX 886	69	Rue de Château Gaillard

13 Dénomination des bâtiments communaux situés rue de L'Aubrière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne la dénomination suivante aux bâtiments communaux implantés sur le site dit de L'Aubrière : "**Espace culturel de L'Aubrière**".

Les crédits nécessaires à la pose de plaque indicative seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

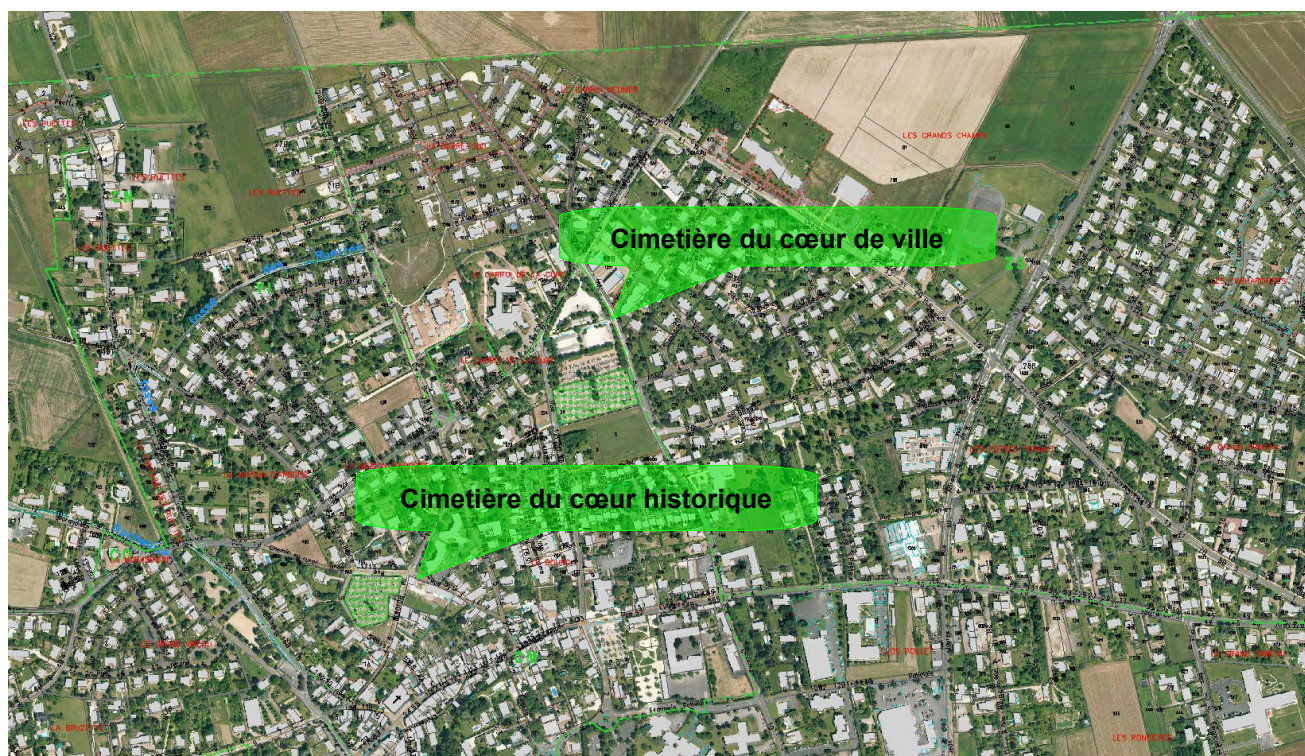


Bâtiments communaux ouverts aux activités festives et culturelles situés rue de L'Aubrière en cœur historique dénommés "Espace culturel de l'Aubrière"

14 Dénomination des cimetières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dénomme l'ancien cimetière situé rue du Vicariat "**Cimetière du cœur historique**", et dénomme le cimetière situé rue Ernest Dupuy, en cours d'extension, "**Cimetière du cœur de ville**".

Les crédits nécessaires à la pose de plaques indicatives seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.



Localisation des deux cimetières

15 Effacement des réseaux de distribution publique de télécommunication rue Eugène Goüin, entre le n°18 et le n°48

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, engage la Commune dans l'opération d'effacement des réseaux de télécommunication prévus rue Eugène Goüin, entre le n°18 et le n°48. Le chiffrage estimatif réalisé par le SIEIL à partir de l'étude préliminaire, s'élève globalement à 47 282,73 €. Le coût à la charge de la Ville est fixé à 37 042,53 € HT net (la TVA est prise en charge par l'entreprise de télécommunications).

16 Effacement des réseaux de télécommunication avenue du Général de Gaulle, du n°1 au n°13

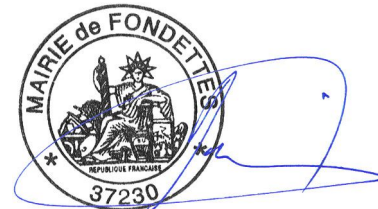
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, engage la Commune dans l'opération d'effacement des réseaux de télécommunication prévus sur la partie de l'avenue du Général de Gaulle comprise entre le n°1 et le n°13. Le chiffrage réalisé par le SIEIL à partir de l'étude préliminaire, s'élève globalement à 33 624,80 €. Le coût à la charge de la Ville est fixé à 26 430,30 € HT net (moins le fonds le concours estimatif du SIEIL de 3 461,50 €) - la TVA est prise en charge par l'entreprise de télécommunications -.

• Questions diverses

Monsieur le Maire informe que la commune de Fondettes vient de gagner sa deuxième fleur à l'occasion du concours des villes fleuries 2015 pour le fleurissement, l'embellissement et la propreté de la Ville. La première fleur avait été attribuée en 2002, treize ans plus tard Fondettes est à nouveau récompensée. Monsieur le Maire remercie chaleureusement les agents du service parc et jardins de la Commune pour le travail accompli, très apprécié des habitants.

Affiché le 20 octobre 2015

Le Maire de Fondettes,



Cédric de OLIVEIRA